

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité <u>Saint-Nérée-de-Bellechasse</u>	Date du scrutin 2021 11 28 <small>Année Mois Jour</small>
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Page <u>1</u> de <u>1</u>

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants :

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau	
BVA*	BVPE** (le cas échéant)			
2021-11-21		Complexe municipal	De 1	à 2
		** Salle avant **	De	à
		** 1990, route Principale	De	à
			De	à

* BVA: bureau de vote par anticipation

** BVPE: bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts de 9 h 30 à 20 h aux dates suivantes :

BVA	
8 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour
7 ^e jour précédant celui du scrutin le	2021-11-21 <small>Année Mois Jour</small>
6 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour
1 ^{er} jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour

BVPE	
9 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour
6 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour
5 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour
4 ^e jour précédant celui du scrutin le	Année Mois Jour

SIGNATURE _____

Michael Côté

Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

2021-11-01 <small>Année Mois Jour</small>
